

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 99-427 DU 09 SEPTEMBRE 1999

Chargeant Monsieur Abdoulaye BIO-TCHANE,
Ministre des Finances et de l'Economie de l'intérim
de Monsieur Pierre John IGUE, Ministre de l'Industrie,
et des Petites et Moyennes Entreprises Pour compter du 09
septembre 1999.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du
Bénin ;

VU la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats
définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

VU le Décret n°99-309 du 22 juin 1999 portant composition du Gouvernement ;

VU le Décret n° 99-422 du 1^{er} septembre 1999 chargeant Monsieur Bruno
AMOUSSOU, Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale, du Plan, du Développement et de la Promotion de
l'Emploi pour compter du 1^{er} Septembre 1999 ;

DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 09 septembre 1999, Monsieur Abdoulaye BIO-TCHANE,
Ministre des Finances et de l'Economie est chargé de l'intérim du Ministre de l'Industrie et des
Petites et Moyennes Entreprises pendant l'absence de Monsieur Pierre John IGUE.

Article 2. - Le présent Décret sera publié au Journal Officiel. -

Fait à Cotonou, le 09 Septembre 1999

Pour le Président de la République, Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement absent, le Ministre d'Etat, Chargé
de la Coordination de l'Action Gouvernementale, du
Plan, du Développement et de la Promotion de l'Emploi,
assurant l'intérim,



Bruno AMOUSSOU. -

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PDPE 4 MFE 4 MIPME 4
SGG 4 AUTRES MINISTERES 16 DEPARTEMENTS 6 JORB 1. -